



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Programmation de l'exposition temporaire 2027 du Musée de Bastia « Sempres Corsi ! Les fabriques de l'identité corse (XVIIIe-XXIe siècles) », de la conception graphique et impression du catalogue et plan de financement

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;

Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;

Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;

Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la Culture ;

Vu le Guide des aides Patrimoine de la Collectivité de Corse (chapitre 4.1.4 Les activités du musée portant l'appellation "Musée de France") ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant la grande exposition temporaire permettant de fidéliser et d'accroître son public, développer les recettes de la Ville et participer à son rayonnement patrimonial et culturel prévue en 2027 « Sempre Corsi, les fabriques de l'identité corse (XVIIIe-XXIe siècles) » ;

Considérant que ce projet vise à présenter aux différents publics comment s'est forgée au fil des siècles une identité corse qui n'est ni figée ni immuable. Qu'elle soit politique, culturelle, intellectuelle ou affective, elle est – comme d'autres – une construction complexe – souvent récente – et le reflet de son temps ;

Considérant que cette exposition interroge l'ensemble de la société insulaire, dans son rapport avec le passé mais aussi le présent, tout en faisant écho aux enjeux politiques actuels auquel la Corse est confrontée ;

Considérant que cette action peut bénéficier d'une aide publique à hauteur maximale de 50 % des dépenses pour un coût maximal total plafonné à 450 000 euros (TTC si attestation de non-récupération de TVA).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pasquale CASTELLANI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'opération « Programmation de l'exposition temporaire 2027 du Musée de Bastia « Sempre Corsi ! Les fabriques de l'identité corse (XVIIIe-XXIe siècles) », les conception graphique et impression du catalogue.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Exposition temporaire 2027 Sempre Corsi ! Les fabriques de l'identité corse XVIIIe-XXIe siècles	450 000	CDC (50%)	225 000
		Ville (50%)	225 000
Total dépenses	450 000	Total recettes	450 000

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/10/2026

Signé électroniquement le 15/10/2026

Antoine CHAZINI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.